

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 5 mars 2024

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 34 (dont 21 en visioconférence*)

Votants : 37 (dont 3 pouvoirs)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

Délibération n°2024.03.01/508

**Requalification de la
zone d'activités économiques
(ZAE) de Beausoleil
de la ville de Baie-Mahault :
compte-rendu financier
de l'exercice 2022**

Rapporteur*M. Jacques BANGOU*

Vice-président de la commission
aménagement de
l'espace communautaire

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 05 AVR. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le : 12 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**1^{ère} séance de l'année**Séance du 13 mars 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil, au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence du 1^{er} vice-président, Monsieur Ary CHALUS, le président, Monsieur Éric JALTON, ayant provisoirement quitté la salle.

Étaient présents : 34 conseillers communautaires

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMBEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDET* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Autres conseillères communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL à M. Alain SOREZE-EUGENE

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION

Autre conseiller communautaire : M. Olivier SERVA

En cours de séance :**Président :** M. Eric JALTON**Nombre de conseillers absents non excusés : 5**

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU la convention de mandat entre CAP Excellence et la SEMAG du 25 novembre 2016 ;
- VU le compte-rendu financier relatif à l'opération « requalification et dynamisation économique de la zone d'activités économiques de Beausoleil de la ville de Baie-Mahault pour l'année 2022 remis par la SEMAG ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant qu'au vu de l'avancement de l'opération, le bilan financier prévisionnel proposé est le suivant :

| | Montant HT | Montant TTC |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Requalification ZAE | 3 680 835,94 € | 3 993 707,00 € |
| Confortement du talus | 1 298 617,51 € | 1 490 000,00 € |

Considérant que la répartition pluriannuelle prévisionnelle de la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence est la suivante :

| Participation CAP Excellence K€ TTC | Total bilan K€ TTC | A appeler | | |
|-------------------------------------|--------------------|-----------|------|-------|
| | | 2023 | 2024 | 2025 |
| Appel de fonds | 3 994 | 0 | 1399 | 1 797 |

Considérant les objectifs du plan d'action stratégique économique (PASEC) de CAP Excellence ;

Considérant l'enjeu du développement économique au service de l'emploi qui constitue l'une des priorités de CAP Excellence ;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte finances et aménagement de l'espace communautaire développement économique & soutien aux filières économiques innovantes réunie le 29 février 2024, dans le cadre des échanges en vue du présent conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'approuver le compte-rendu financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Beausoleil de la ville de Baie-Mahault » pour l'année 2022.

ARTICLE 2- D'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de 3 993 707 € TTC.

ARTICLE 3- D'approuver la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'opération, pour la somme totale de 3 993 707 € TTC.

ARTICLE 4- D'approuver le marché complémentaire relative à la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée et d'inscrire au budget de l'opération l'augmentation du budget afférent de 53 161 € TTC.

ARTICLE 5- D'inscrire les montants suivants au budget de CAP Excellence au titre de la participation à l'opération :

- Pour 2024, la somme de 1 399 K€

ARTICLE 6- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Madame la présidente de la SEMAG ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2024

Le président de séance

Le 1^{er} vice-président

Ary CHALUS



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Maddy GARGAR

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 05 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 12 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame la présidente de la SEMAG, le 12 AVR. 2024

